



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 43498

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la gratuité des musées et monuments nationaux. Aussi, après l'annonce par le Président de la République le 13 janvier dernier de la gratuité des musées pour les jeunes âgés de moins de 26 ans à compter du 1er avril prochain, il aimerait savoir si une mesure similaire peut être envisagée à destination des retraités.

Texte de la réponse

Les nouvelles règles relatives à la gratuité entrées en vigueur le 4 avril 2009 ne concernent pas les personnes de plus de soixante-cinq ans, mais de nombreux musées proposent déjà un certain nombre de mesures dont les seniors peuvent bénéficier : gratuité pour les titulaires du minimum vieillesse, gratuité pour les premiers dimanches de chaque mois, accès libre lors des manifestations nationales telle la Nuit des musées et les Journées du patrimoine par exemple. Il n'est donc pas pour le moment envisagé d'étendre le bénéfice de la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les seniors.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43498

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1942

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 830